

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **44 (1908)**

Heft 37-38

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

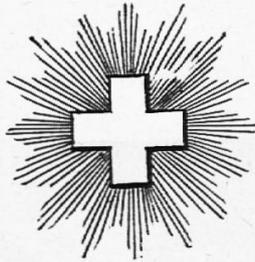
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLIV^{me} ANNÉE

Nos 37-38.



LAUSANNE

19 septembre 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Encore une école « nouvelle »*. — *De l'éducation*, par Ch. Monnard, (fin). — *Chronique scolaire* : Jura bernois, Vaud, Argovie, Tessin. — *Appel*. — PARTIE PRATIQUE : *Economie sociale* : *Le rôle des forêts dans la nature*. — *Dictées*. — *Composition* : *Le corbeau freux*. — *Le cidre*. — *Compte d'une société de laiterie*.

ENCORE UNE ÉCOLE « NOUVELLE »

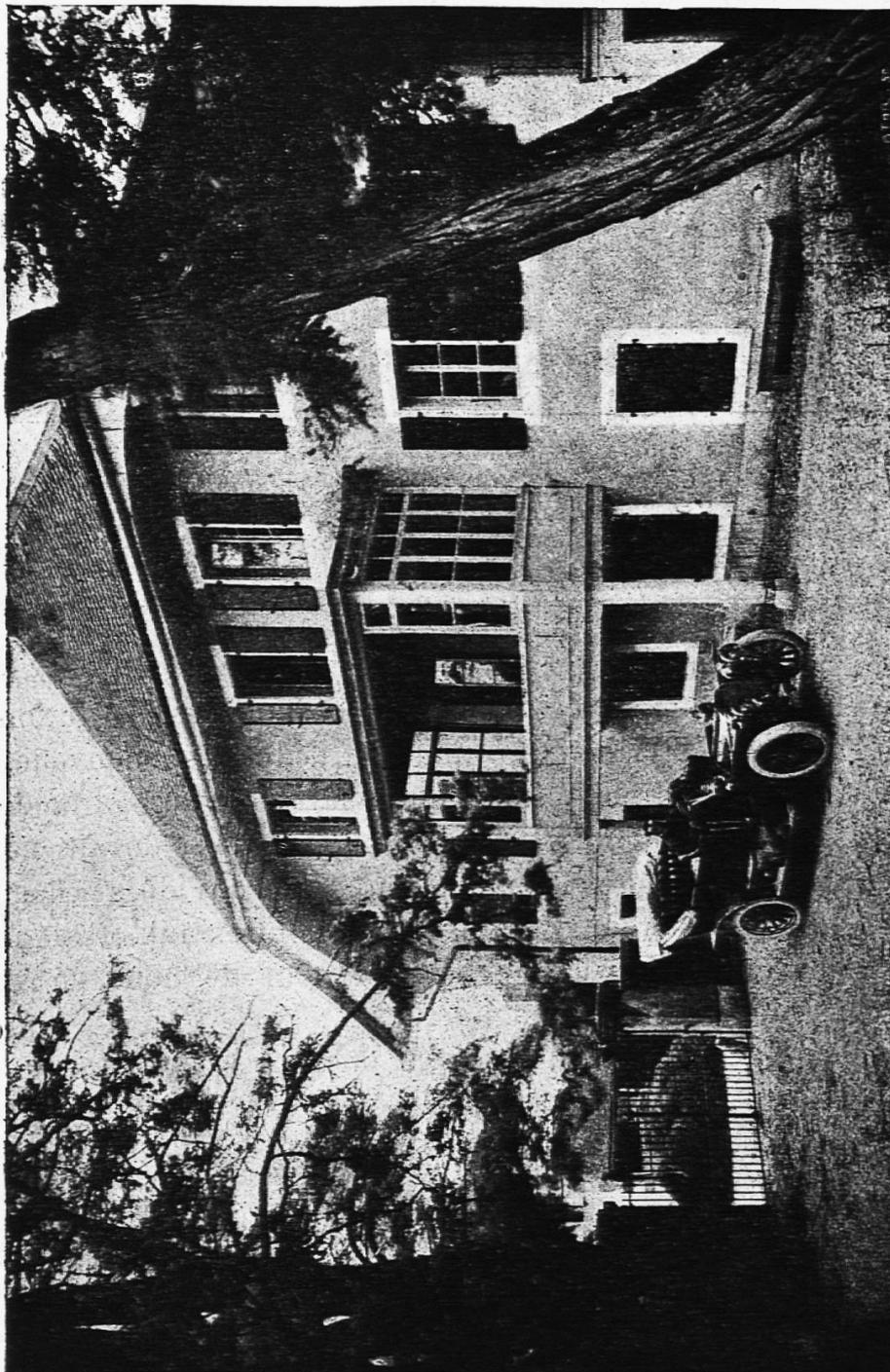
Notre petit pays comptera prochainement six de ces institutions qui se réclament des principes connus de l'éducation nouvelle¹. Noblesse oblige. La Suisse qui se pique d'être à l'avant-garde des pays civilisés dans le domaine de l'enseignement se devait, non seulement de suivre de près le mouvement actuel des idées pédagogiques, mais d'apporter aussi sa forte contribution aux essais intéressants de réformes scolaires tentés autour de nous, en Angleterre, en France et en Allemagne.

L'« Ecole nouvelle du Léman » vient d'ouvrir ses portes, à la *Châtaigneraie*, à quatre kilomètres de Coppet et à trois kilomètres de Divonne, à peu près à égale distance entre les Alpes et le Jura.

Nous ne voulons pas revenir aujourd'hui sur les principes essentiels des écoles nouvelles. Nous en avons souvent entretenu nos lecteurs au cours de ces dernières années.

Constatons simplement que le directeur de la *Châtaigneraie*, M. E. Schwarz-Buys, ancien collaborateur de Lietz et de Badley, à Bieberstein et Bedales, a tenu à installer son école en pleine nature,

¹ 1. Glarisegg, en Thurgovie. 2. Chailly sur Lausanne. 3. Oberkirch, près Uznach (St-Gall). 4. Chougny, près Genève. 5. La *Châtaigneraie*, près Coppet (Vaud). Une sixième s'ouvrira dans le canton de Vaud, au printemps 1909 ; elle sera placée sous la direction de M. Ferrière, de Genève.



La Châtaigneraie (côté du lac).

dans un cadre superbe, où tout est sain, moral, éducatif. Le plus possible, les leçons se donneront en plein air en dehors des quatre murs d'une salle d'école. C'est au contact intime avec la nature, ses éternels enseignements et ses incomparables beautés, que se pour-

poursuivra l'application du programme. « Tout se passe, dit le Directeur, dans la belle saison surtout, aux caresses du soleil, au pied d'ombrages séculaires ou encore aux souffles parfumés des brises du crépuscule. »

Au point de vue de l'éducation intellectuelle. M. Schwarz écrit textuellement : « Nous suivrons dans les classes inférieures, à quel-



Une leçon en plein air.



Le rucher.

ques modifications près, l'excellent programme des écoles primaires du canton de Vaud. » Nous sommes heureux de relever ce point. Le plan d'études vaudois, qui a fait ses preuves aujourd'hui, a été souvent et est encore trop souvent mal interprété par des gens mal ou insuffisamment renseignés. Il y a plaisir à constater que des professionnels de la valeur de M. le Directeur Schwarz lui rendent pleine et éclatante justice en le mettant à la base d'une institution large et solide, qui puisse servir à l'avenir de point de départ utile à une spécialisation quelconque dans une direction donnée.

Eveiller la curiosité et l'intérêt de l'enfant en faisant appel à ses facultés aperceptives ; partir de l'expérience personnelle, de ce que l'enfant a vu et observé par un travail libre et spontané de son esprit ; suivre, dans l'acquisition des connaissances, le chemin rationnel qui conduit au savoir et qui va des faits aux lois qui les dominent ; établir entre les branches d'étude les rapports naturels qu'elles comportent de façon qu'elle se complètent et s'appellent entre elles ; autrement dit tenir compte de la corrélation qui existe entre les disciplines scolaires pour faciliter l'appropriation des connaissances présentées dans leurs relations organiques ; tels sont les principes fondamentaux de l'éducation de la pensée. Ce sont ceux

des écoles nouvelles. Ce sont aussi les nôtres. Guerre à l'enseignement *ex cathedra*, aux connaissances toutes faites puisées dans les livres, présentées sans recherche personnelle préalable et dont la mémorisation mécanique est aussi insipide que laborieuse. Guerre à la leçon purement abstraite, au verbiage, aux mots encombrants et inutiles quand ils ne recouvrent pas une idée, guerre aux livres remis trop tôt entre les mains de l'enfant, mort, mort définitive et sans résurrection aux cours dictés ; place, en revanche, à la méthode éducative, active par dessus tout, naturelle qui entend refaire avec l'enfant le chemin que l'humanité a parcouru pour arriver à la connaissance des choses. Retrouver les sciences et les arts dans la nature même, les créer à nouveau pour les bien comprendre ; appuyer toujours les mots, les sciences, les formules, les règles et les définitions sur des réalités concrètes ; mettre en un mot l'enfant à l'école de la réalité, telle est bien la marche instructive de l'esprit de l'enfance, sa façon habituelle de penser.

Tel est l'esprit qui anime le directeur de *La Châtaigneraie*. Qui voudrait ne pas être d'accord avec lui ?

C'est ainsi que, mettant les efforts et les aspirations en commun, l'enseignement public et l'enseignement privé peuvent, par un échange d'idées et de résultats d'expériences, s'éclairer mutuellement. D'une part, l'école de *La Châtaigneraie* met à la base des études le programme actuel de l'école primaire vaudoise ; d'autre part, l'enseignement public gagnerait à emprunter aux expériences neuves et hardies des écoles nouvelles ce qui peut rentrer dans son cadre forcément un peu rigide et systématique. C'est d'ailleurs la question que vient de mettre à l'étude la *Société Vaudoise des Maîtres secondaires*, pour sa prochaine réunion d'automne. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

F. G.

De l'Education (Suite)

par CH. MONNARD.

Nous ne comptons pas sur l'Etat uniquement comme administrateur des finances, mais comme autorité législative qui possède des moyens d'encouragement pour l'instruction publique et pour entourer d'estime des hommes dont le dévouement se renouvelle chaque jour et dure autant que la vie.

Un appel semblable s'adresse aux *Communes*, rouage souvent trop peu considéré dans l'organisme de l'Etat. La commune est l'école primaire de l'administration et de la politique : l'estime où on la tient et le rôle qu'elle joue donnent assez bien la mesure du degré de civilisation dont la politique d'un pays est l'expression la plus saillante. La vie communale se proportionne à l'amour de la liberté alliée à l'ordre. Les pays qui jouissent de la plus grande somme de liberté et d'ordre sont ceux aussi où les communes déploient le plus d'activité pour le bien, et cette activité manque rarement de se porter sur l'instruction de la jeunesse. Les communes animées d'un bon esprit rivalisent ordinairement entr'elles de générosité, pour avoir des instituteurs distingués et se reconnaissent à la bonne construction et aux dehors avenants de la maison d'école.

De tous les gouvernements, celui de la commune se renferme dans la sphère la plus étroite et se rapproche le plus du type primitif du gouvernement, la famille. Aussi les affaires de la communauté se traitent-elles dans certains pays, comme dans la haute antiquité celles des maisons patriarcales. Les familles particulières sont en quelque sorte des branches de la grande ; les rapports de l'autorité locale avec elles deviennent sans peine des rapports paternels.

Dès que sous l'influence de l'enseignement normal, la marche des études primaires est rendue plus rationnelle, que l'école reproduit mieux l'image de ce que la maison doit être et que ses résultats réjouissent les hommes qui réfléchissent et les mères qui sentent, l'éducation de la jeunesse inspire au gouvernement de la commune un intérêt de plus en plus vif. Les idées plus saines sur l'éducation gagnent quelques esprits ; elles se propagent, elles font leur chemin. L'autorité finit par comprendre la corrélation de l'école et de la famille et le rôle de la famille dans l'éducation. A ce moment commence pour elle une nouvelle activité dans ce domaine des âmes, qui lui apparaît sous un nouveau jour. Elle se sent appelée à compléter le système d'éducation qu'elle avait cru renfermé tout entier dans l'instruction publique. Elle partage son attention entre l'école et la famille, ou plutôt elle la double. Elle les voit

s'appuyer et se compléter mutuellement. Désormais elle agira par l'organe de quelques-uns de ses membres, par le curé ou le pasteur, par l'instituteur, par des hommes de sens et de bon exemple, sur une élite de familles d'abord pour leur révéler les bénédictions attachées à l'éducation domestique, et les pénétrer de son véritable esprit. S'il y a des maladies contagieuses, le bien aussi se communique aux hommes réunis, aux familles rapprochées.

L'autorité municipale d'une ville qui désirerait renouveler l'aspect de quartiers laids de vétusté ou de négligence, devrait engager, même au prix de sacrifices, dans chacun de ces quartiers, quelques propriétaires, quelques marchands, à reconstruire ou à blanchir la façade de leurs maisons, à disposer avec élégance la devanture et l'intérieur de leurs magasins ; bien sûr que ces sacrifices partiels amèneraient des reconstructions plus générales.

Un renouvellement de l'éducation s'effectuera sous le même empire de l'exemple. Quelques personnes ferventes feront la conquête intellectuelle d'une contrée comme douze apôtres ont commencé la conquête du monde.

La surveillance de la fréquentation des écoles rentre aussi dans les attributions de l'autorité communale.

Outre l'action directe que les Communes exercent sur l'éducation dans la famille et dans l'école, elles peuvent agir sur l'esprit de la jeunesse par un moyen qui n'appartient qu'à elles, la police ; non une police inquisitoriale, chicaneuse, formidable aux petits enfants, mais une police d'ordre, patente, qui fait respecter la propriété publique et particulière, la décence et la propreté. Ces habitudes d'une population qui se respecte fortifient celles qu'on prend dans une famille bien ordonnée et déploient d'heureuses conséquences.

Une influence étendue s'exerce par les *écrits populaires*. Composés par des hommes supérieurs pour éclairer les familles sur leur devoir et l'intérêt de leurs enfants, ils leur communiquent, avec le désir, l'art de les élever conformément aux lois de la nature, en d'autres termes, aux vues de la Providence sur l'humanité. Les écoles aussi en feront leur profit et ce sera un double bénéfice. Nous voudrions que, spontanément ou encouragés par l'Etat, des écrivains doués du talent populaire de Laurent de Jussieu se dé-

vouassent à publier sur ces matières pour les artisans, les villageois, les pauvres, des ouvrages conçus dans l'esprit de *Léonard et Gertrude* de Pestalozzi, le livre où se montra pour la première fois tout son génie, c'est à dire aussi tout son cœur, qui, en Suisse et en Allemagne, a régénéré tant d'écoles et fait pénétrer une douce lumière, la moralité et le bonheur dans tant de demeures ; nommons encore son *Livre des mères*, manuel tout humble, tout pratique, ingénieux de tendresse et plein d'une psychologie profonde comme le cœur maternel. Bien des mères ont le sentiment que le malaise de leur famille provient de ce qu'elles élèvent mal leurs enfants. Elles voudraient y remédier et ne savent comment s'y prendre. Elles ont le sentiment d'un devoir, sans en avoir une idée distincte. Sous la forme de livre un conseiller dont la sincérité n'offusque guère pénètre sans bruit dans la chaumière comme dans les habitations de l'opulence, s'associe aux réflexions solitaires, et s'il fait rougir un front des fautes commises, il jette sur cette rougeur le voile de la discrétion.

La *législation* criminelle et en partie la législation civile sont nécessairement en rapport avec les idées morales. Tout législateur est volontairement ou involontairement moraliste, bon ou mauvais. Dans l'antiquité grecque les grands législateurs avaient conscience de leur vocation comme éducateurs moraux des peuples. La science moderne s'est davantage et trop conformée en ceci, au principe de la séparation des pouvoirs. Mais on a beau faire, dans le monde moral comme en géographie, les provinces que l'on sépare se touchent par leurs limites. Les idées morales auxquelles le législateur a recours dans les considérants, ou qui percent dans le caractère même des lois, celles que renferment les arrêts des tribunaux, les allocutions adressées en leur nom servent à l'éducation nationale. Elles augmentent ce trésor public d'idées et de principes qui gouvernent intelligemment la société. A quelques égards, la société est une famille politique chargée de l'éducation de ses jeunes membres : l'Etat, dans ce sens, est un vaste établissement d'éducation.

Mais cette action n'est ni assez directe, ni assez individuelle, ni assez systématique, pour remplacer celle de la famille ; elle ne

peut qu'aider à l'éducation générale. Si Montesquieu admet la possibilité, par exemple chez un peuple égaré par une législation d'une sévérité outrée, de « ramener les esprits par un juste tempérament des peines et des récompenses, par des maximes de philosophie, de morale et de religion ; par la juste application des règles de l'honneur ; par le supplice de la honte ; par la jouissance d'un bonheur constant et d'une douce tranquillité¹ ; » s'il dit encore que « dans les États modérés un bon législateur s'attachera moins à punir les crimes qu'à les prévenir » et qu'« il s'appliquera plus à donner des mœurs qu'à infliger des supplices² » ; ce penseur n'en reconnaît pas moins qu'il y a cette différence entre les lois et les mœurs, que les lois règlent plus les actions du citoyen et que les mœurs règlent plus les actions de l'homme³ ». « La société, dit-il encore, nous apprend à sentir les ridicules ; la retraite nous rend plus propres à sentir les vices⁴ ». Cela seul prouve que la société ne peut exercer sur l'âme l'action continue et salutaire que la famille exerce loin de bruit du monde ; Lycurgue déjà, par un motif analogue, chercha pour l'État une base dans l'éducation plutôt que pour l'éducation dans les lois ; car, au dire de Plutarque, « quant à ce qui est de principale force et efficace pour rendre une cité heureuse et vertueuse il estimoit que cela devoit estre empraint, par la nourriture, ès cueurs et ès mours des hommes, pour y demourer à jamais immuable : c'est la bonne volonté, qui est un lien plus fort que toute autre contraincte que l'on sauroit donner aux hommes, et le ply qu'ils prennent par bonne institution dès leur première enfance, qui fait que chascun d'eulx se sert de loy à soy mesme⁵ ». Cette pensée a été dominante dans toute l'antiquité grecque et romaine : Horace l'a résumée :

Quid leges sine moribus?

Vance proficiunt⁶.

L'efficacité des lois donne une plus sûre garantie dans la conscience rendue plus vigilante par l'éducation de la famille que dans la rigueur de la répression. Le respect de soi-même est le fondement

¹ *Esprit des lois*, L. VI, chap. 13. — ² *Ibid.* chap. 9. — ³ *Ibid.* L. XIX, chap. 16. — ⁴ *Ibid.* chap. 27. — ⁵ *Lycurgue*, chap. 22. Les termes de ce passage se rapprochent du principe de la morale de Kant. — ⁶ *Od.* III, 24, 35, 36.

du respect de l'ordre social. Les réformes sociales demeurent sans grande portée, tant que les familles et l'éducation ne donnent pas aux jeunes générations une idée plus haute de la nature humaine et du but de la vie. Les vraies garanties constitutionnelles sont moins dans la puissance politique de la société que dans la puissance morale qui règne sur les pensées de chaque individu. L'action sociale ne peut donc que bien imparfaitement suppléer à celle de la famille.

CONCLUSION.

Résumons les idées principales que nous avons exposées.

Le rôle de la famille est à la base de l'éducation. L'éducation domestique est la première logiquement, comme en date.

L'esprit dont l'éducation au sein de la famille doit être animé est celui qui doit animer l'éducation entière : l'amour en est le principe.

Les moyens de suppléer à l'action de la famille, quand elle vient à manquer ou qu'elle demeure insuffisante, ne peuvent être que des moyens d'éducation.

Le plus complet, le plus efficace, c'est l'éducation des éducateurs dans des écoles normales. Les écoles normales ne forment pas entièrement les instituteurs, elles réagissent sur la famille et améliorent l'éducation domestique.

En dehors de ces institutions qui, à titre de créations de l'Etat exercent la principale des influences civiles, quelques autres institutions de la société concourent indirectement au même but.

Mais l'influence la plus puissante pour perfectionner l'éducation domestique et la remplacer, pour pénétrer du véritable esprit de l'éducation l'instruction publique, pour soutenir et fortifier les influences civiles, c'est celle de la religion chrétienne.

Admirable enchaînement des lois de la nature ! L'idée de la famille semble n'être que le premier élément des spéculations relatives à la société, et de cette idée sort la société entière, origine, but, autorité, organisation, conditions d'existence heureuse.

L'éducation de la famille semble n'être que le premier élément de l'éducation en général et d'elle émane l'esprit qui doit diriger l'œuvre complète.

Elle semble n'être qu'une introduction à l'éducation, et elle sert de modèle même pour ce qu'elle ne peut pas faire.

C'est d'elle encore qu'on emprunte les moyens de réformer l'éducation et c'est de la chaleur de son foyer qu'on réchauffe l'âme des éducateurs.

L'éducation de famille étend ses bienfaits au delà du cercle domestique : elle a une portée sociale.

Elle est le vrai moyen de diminuer et de prévenir un des principaux fléaux de la société, le paupérisme.

L'éducation au sein de familles bien organisées ne forme pas seulement des hommes instruits et moraux, mais encore des citoyens laborieux, amis de l'ordre, dévoués à l'Etat, disposés aux sacrifices patriotiques.

Le rôle de la famille dans l'éducation a plus d'une analogie avec le rôle du gouvernement dans la société : il révèle le secret de l'amour et du respect pour l'autorité, de la force du commandement pour maintenir le repos et l'harmonie.

Bien compris, bien rempli, le rôle de la famille dans l'éducation se rattache donc à plusieurs problèmes politiques et sociaux. Mais à ne l'envisager que dans la sphère de l'éducation même, il est digne de l'attention des hommes qui gouvernent la société en vertu de leur autorité, et de ceux qui influent sur ses destinées par les conseils de la sagesse.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Service militaire des instituteurs. — Le Département militaire fédéral a fixé à 8 francs par jour le maximum des frais de remplacement des instituteurs appelés au service, dont la Confédération bonifie aux cantons les trois-quarts.

JURA BERNOIS. — Synode d'Ajoie. — Près d'une cinquantaine d'institutrices se sont réunis samedi 8 août, à l'école de Courtemaiche, pour y entendre de très intéressants rapports savamment étudiés. Pour le coup, on peut dire à juste titre que les absents ont eu tort, car les nombreuses et bonnes idées soulevées par les honorables rapporteurs, bien présentées et discutées ne peuvent qu'être très salutaires aux membres qui les ont entendues. Habilement présidée par notre sympathique M. Monnin, maître secondaire, cette séance compte parmi les meilleures auxquelles j'ai pris part, soit à cause de la richesse des arguments présentés, soit à cause de la variété des aperçus fouillés.

Après la lecture du protocole, faite par M. Payat, secrétaire, l'on entend M. Châtelain, inspecteur, qui expose ses idées sur l'enseignement de la compo-

tion. Il ne faut pas se borner à un seul mode de procéder, mais changer souvent : il faut successivement employer l'exposition, l'imitation, la reproduction, la transformation de poésies en prose, l'imagination, etc.

Arriver à ce que chaque élève fournisse un petit travail original sur le sujet donné (ne serait-ce que quelques phrases) est le but ; donc il faut veiller à ce que les élèves ne se copient pas et ne présentent pas tous le même travail. Le procédé inventif doit être à la base de cet enseignement ; ne pas se gêner de conduire les élèves à la cave, si on étudie la cave, et au grenier si on étudie la charpente. Les maîtresses surtout doivent faire de l'intuition fréquemment au degré inférieur ; il faut montrer les objets aux élèves et ils prennent alors plaisir à en découvrir les qualités. A défaut, il faut employer de bonnes images qui frappent les regards ; certaines classes en sont trop pauvres et certaines maîtresses négligent cette branche et la remplacent par la simple copie. M. Châtelain continue en conseillant de choisir les sujets dans différents domaines mais surtout dans la morale, exemple : « la politesse en famille », « ne rougissez pas de vos parents » « comment un enfant prouve qu'il aime ses parents », etc. Il montre le schéma du développement de ces pensées et il aurait aimé donner une leçon complète à des enfants, mais vu les nombreux tractandas au programme et les nombreux absents, il renvoie à une autre séance son intéressante leçon. Tous les maîtres et maîtresses seront convoqués spécialement après les vacances pour assister à cette leçon. M. l'Inspecteur est remercié par M. Monnin de son bel exposé et ses vues larges et neuves pour la composition, branche maîtresse par excellence.

La parole est à M. le Dr *Cepi*, pour argumenter sur ce thème : *Le médecin scolaire*. Ce savant médecin nous lit un mémoire de faits, de citations, de constatations personnelles et de remarques judicieuses.

L'hygiène, dit-il, a fait des progrès prodigieux depuis vingt ans et ce sont ces progrès qui ont fait naître la question mise à l'étude. L'enfance est sujette à une foule de maladies dont la plupart anodines deviennent graves cependant par l'état chronique et faute de soins. Le surmenage, la sédentarité amènent différentes affections ; d'autres naissent pour des causes diverses et inconnues. Nommons les maladies des yeux, des oreilles, des dents ; les déviations de la colonne vertébrale. Il y a des maladies infectieuses : variole, varicèle, diphtérie, la scarlatine (tantôt bénigne, tantôt terrible), la rougeole, la coqueluche, les oreillons, la grippe, la tuberculose, etc. Puis viennent les maladies de la peau, teigne, gale, etc. Les bâtiments scolaires sont souvent mal construits, les locaux peu hygiéniques ; le matériel, surtout les bancs, sont souvent très défectueux et exercent une action pernicieuse sur la taille et la poitrine des élèves.

Voilà assez de maladies et un domaine assez vaste pour attirer l'attention de l'homme de l'art et indiquer pourquoi il faut un médecin scolaire. — M. le Dr *Cepi* fait ensuite l'histoire de cette question et cite les villes qui, dans notre pays et à l'étranger ont institué le médecin scolaire. Il lit un règlement qui sanctionne cette institution à Paris (1836) et à Neuchâtel ; dans cette dernière ville, c'est le Dr Guillaume qui a soulevé la question le premier. A Lausanne, le service est organisé ; à Bâle, il s'organise ; à Berne, la question n'est pas encore résolue ; à Lucerne, ville la mieux organisée pour le service de l'hygiène et la perfection

de ses hôpitaux, le médecin scolaire fonctionne au mieux : une policlinique scolaire est annexée à ce service. Bref M. le Docteur conclut comme suit :

1^o La création du poste de médecin scolaire est désirable ; elle devient même nécessaire si l'on veut que la génération actuelle profite des progrès de l'hygiène et de la médecine.

2^o Le médecin scolaire surveillera et soignera la santé des élèves et celle des maîtres.

Le programme de cette institution sera le suivant :

1^o A l'entrée en classe (1^{re} année) les parents remettent au médecin une fiche sur la santé de leur enfant ; ce document est confidentiel.

2^o Le médecin inspectera périodiquement les locaux scolaires, visitera les élèves, etc.

3^o Il donnera de temps en temps des conférences sur l'hygiène aux maîtres et aux élèves.

4^o Il rédigera des rapports sur ses visites.

5^o Il préavisera sur les bâtisses et reconstructions scolaires.

6^o Il accordera les dispenses nécessaires aux élèves malades.

7^o Il fera des rapports confidentiels aux parents.

8^o Il s'occupera, mais très discrètement, de la santé des maîtres.

M. Monnin, président, remercie au nom du corps enseignant, M. le Dr Ceppi de son beau rapport ; il se déclare partisan de la nouvelle institution et rappelle que la ville de Delémont a voté dernièrement un subside pour faire un essai dans ce domaine.

M. Marchand, directeur, admet le médecin scolaire, mais avec le tempérament dans le service des dispenses de l'école ; il craint que le médecin n'accorde ces dernières trop facilement. Il ne voudrait pas non plus que le médecin scolaire s'occupât de la santé des maîtres : si une maîtresse ou un maître malade peut être un danger pour la santé des élèves, les élèves malades sont toujours un danger pour le maître. M. Châtelain, inspecteur, approuve le mémoire de M. le Dr Ceppi et insiste pour que la santé des maîtres soit aussi l'objet des soins du médecin scolaire ; il a connu une institutrice atteinte de la tuberculose qui a contaminé plusieurs des élèves.

M. Riat, président du tribunal de Neuville, a la parole pour développer son sujet : *Les enfants anormaux* : Quand notre ancien collègue se voue à une question, il y met tout son cœur et toute son âme : cette fois encore il n'a pas failli à son rôle et il a présenté un rapport très circonstancié, très documenté sur la matière. Vu le temps restreint, il n'a pu donner connaissance que des passages essentiels de ce consciencieux et long travail, mais il l'a fait dans un beau langage avec la chaleur et la conviction qu'on lui connaît. Après avoir longuement défini l'enfant anormal fait l'historique de la question, montré ce que les peuples anciens faisaient des enfants idiots ou mal conformés, M. Riat cite les hommes de science qui, à travers les âges, ont enfin voulu qu'on s'occupât des déshérités de la nature et qu'on leur vouât des soins : Dr Binet, le médecin suisse Paracelse au XV^e siècle, Horace, de Sausure, Zschokke, etc. Plus tard on fonde des établissements pour recevoir les anormaux.

Il y a actuellement en Suisse 40 établissements d'enfants anormaux. D'après

une récente statistique il y aurait dans le Jura Bernois 16 enfants faibles d'esprit à un léger degré, 50 à un degré plus prononcé et idiots. Il faudrait des classes spéciales pour les arriérés, les faibles d'esprit qu'entrave la marche de la classe. Dans chaque localité de 2000 à 3000 âmes on devrait créer une classe spéciale pour les arriérés. Il faudrait, en outre, créer un établissement spécial dans le Jura bernois pour les enfants très mal doués ou imbéciles, ainsi que l'article 55 de la loi le prévoit. Voilà quelques-unes seulement des nombreuses idées de M. l'avocat Riat sur cette question ; voici ses conclusions en résumé :

1^o La création de classes spéciales pour enfants anormaux, ainsi que d'un établissement particulier pour le Jura Bernois est une œuvre sociale de première nécessité.

2^o Les enfants anormaux seront éduqués comme suit :

- a) On créera une classe de 20 élèves seulement dans les localités de plus de 2000 âmes pour enfants faibles d'esprit.
- b) On fondera un établissement dans le Jura Bernois pour les enfants très mal doués.
- c) On donnera des leçons particulières aux enfants simplement retardés avec supplément de traitement au maître.
- d) La Société pédagogique jurasienne se mettra en rapport avec le gouvernement pour l'exécution de la conclusion b), suivant l'art. 55 de la loi scolaire.

M. Monnin remercie M. Riat pour son travail si complet et une discussion surgit sur ces conclusions à laquelle prennent surtout part MM. Châtelain, Marchand, Riat, etc. Le temps me manque pour citer les curieux points de vue de ces Messieurs.

A 1 heure, les assistants prennent le chemin de l'hôtel du « Cheval Blanc », où un succulent dîner préparé avec les talents culinaires habituels de l'aimable hôtesse a fort contenté les estomacs qui criaient famine. Après le dîner, des productions chorales et musicales ont eu lieu sous le majorat habile et enjoué de M. Monnin.

En résumé charmant synode, très bien réussi au double point de vue de l'aliment intellectuel et de l'aliment corporel. J'oubliais de dire que la Commission d'école de Courtemaître s'était fait représenter par son président, M. Etienne et par deux de ses membres.

ARS. POUPOX.

VAUD. — Les examens en vue de l'obtention du brevet spécial pour *l'enseignement primaire supérieur*, qui devaient avoir lieu les 28, 29 et 30 septembre, sont renvoyés aux trois jours suivants, soit les 1, 2 et 3 octobre 1908.

*** **Projections lumineuses.** — Le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, à la demande du Comité vaudois des Maîtres abstinents, a décidé de mettre à la disposition du corps enseignant deux séries de clichés antialcooliques pour projections lumineuses, de 25 vues chacune.

(Communiqué.)

**** Société pédagogique vaudoise. — Comité. — Samedi 12 septembre,** à Cossonay, a eu lieu la remise des pouvoirs de l'ancien au nouveau Comité de la Société pédagogique vaudoise. Ce dernier s'est finalement constitué comme suit :

MM. Alexis Porchet, à Lutry, président.

Chantrens, à Cossonay, vice-président et caissier.

Gustave Addor, à Echandens, secrétaire.

J. Cordey, à Lausanne, rédacteur du *Bulletin*.

H. Gailloz, à Yverdon, correspondant de l'*Educateur*.

Le transfert des pouvoirs s'est opéré, après vérification des comptes de l'exercice précédent, lesquels ont été reconnus et approuvés. Dont acte au fidèle et consciencieux caissier, M. Baudat.

Il n'appartient à personne et encore moins à un membre du nouveau Comité de parler des mérites de ce dernier. Ce serait à la fois présomptueux et ridicule. Il faut le voir à l'œuvre et le juger de même. Ce que nous en pouvons dire pour l'heure, c'est que tous ses membres ont solidairement conscience de la difficulté de la tâche, mais ils marcheront la main dans la main et s'inspireront dans leurs actes individuels ou collectifs, des vrais intérêts du corps enseignant vaudois et sauront les défendre avec tact et fermeté.

Quant au rôle de correspondant de l'*Educateur* qui m'a été dévolu, je ne me fais aucune illusion sur ce qu'il comporte. Il suppose de ma part tellement de mérites, que je tremble d'être fort au-dessous de l'attente du Comité. Depuis la création du *Bulletin*, le rôle de correspondant à l'*Educateur* a pu paraître simplifié : en réalité, il n'est pas clairement défini, son champ d'informations n'est pas suffisamment délimité. On lui demande beaucoup et on ne lui fournit guère. Aussi pour simplifier et en même temps pour assurer une correspondance vraiment digne de ce nom, je fais appel à tous mes collègues vaudois, aux délégués de district notamment, pour solliciter instamment leur collaboration. Tout ce qui est de nature à intéresser le corps enseignant romand sera le bienvenu : compte-rendus de conférences, inauguration de bâtiments, fêtes scolaires de tous genres, décès, articles nécrologiques, réclamations ou rectifications, etc. De la sorte, l'*Educateur* deviendra de plus qu'il doit être, l'écho des préoccupations et des desideratas de tous les membres de la Société pédagogique vaudoise, ainsi que le chroniqueur bien informé de tout ce qui a trait à l'école dans notre pays vaudois.

H. GAILLOZ.

**** Anciens Normaliens. —** Charmante journée que celle du 12 septembre, qui réunit à l'Hôtel de France, à Lausanne, les Anciens Normaliens qui avaient répondu à la convocation du comité. Leur nombre était, nous le regrettons, bien faible, trente-cinq seulement, alors que la Société compte aujourd'hui cent-un membres.

Le comité était au complet. Une petite séance préliminaire a lieu avant le banquet, fixé à 1 h., mais toute décision est renvoyée à la discussion générale qui le suivrait précédant la partie oratoire et musicale.

MM. Decoppet, chef du Département de l'instruction publique et des cultes et Guex, directeur des Ecoles normales, avaient été invités au banquet. M. Decoppet

n'a pu répondre à l'invitation, empêché au dernier moment. Son absence a été très regrettée.

Le banquet excellent et bien servi est très gai, car tous, anciens camarades de l'École normale, anciens collègues, sont heureux de se serrer la main, de revivre le passé ; aussi les conversations sont-elles très animées et semées de rires joyeux, arrosées d'un vin généreux, celui, entre autres, offert fort aimablement par nos invités ; nous les en remercions bien cordialement.

Vers la fin du banquet, au moment du dessert, la partie administrative et oratoire est ouverte. M. Clément-Rochat, président, remercie au nom du comité les membres qui ont répondu à son appel et leur souhaite une cordiale bienvenue. Malheureusement, la Société a perdu huit de ses membres pendant l'exercice écoulé. L'assemblée se lève pour rendre hommage à leur mémoire.

Deux membres, MM. Hermenjat et Crottaz-Trolliet, font excuser leur absence pour cause de santé. Trois nouveaux membres ont été admis.

Une discussion a lieu ensuite concernant la localité où se réunira la Société en 1909. Sur les vives instances, la chaleureuse invitation de M. Bruand, à Montreux, l'assemblée choisit Montreux pour sa prochaine réunion.

M. Berney, secrétaire-caissier, donne lecture du compte des dépenses et recettes de l'exercice ; il boucle par un petit boni. Il est admis.

Le chiffre actuel de la contribution annuelle est maintenu.

La partie oratoire et musicale est ouverte sous la direction de M. Pelichet, major de table.

Le toast à la patrie, porté par M. Paul Vittoz, qui touche vivement tous les cœurs est chaleureusement applaudi.

Puis suivent avec beaucoup d'entrain de nombreux discours agrémentés de chœurs patriotiques, de chants, de déclamations. Discours de MM. Guex, directeur des Ecoles normales ; Beausire, qui résume en termes heureux la biographie du sympathique et dévoué président de l'association ; M. Clément-Rochat ; Pelet, Coderay, Berney, Trosset ; chants et déclamations de MM. Truan, patois désopilant, Albert Matthey, Truan, Berney, Pelichet, Bruand.

Mais les heures de départ viennent trop tôt faire le vide dans les rangs, et la séance est levée à 5 h. Les mains se serrent, les cœurs sont émus et les lèvres prononcent un fraternel : Au revoir à l'année prochaine !

ARGOVIE. — La Fédération des sociétés d'abstinence argoviennes a adressé au Grand Conseil une pétition pour lui demander d'insérer dans la nouvelle loi scolaire, actuellement en discussion, les deux paragraphes suivants :

1° L'école à tous ses degrés doit contribuer à la lutte contre l'alcoolisme par un enseignement obligatoire et méthodique sur les dangers des boissons alcooliques.

2° L'école ne doit en aucune manière approuver, à plus forte raison favoriser l'usage de l'alcool chez les enfants ; les boissons alcooliques seront donc, à l'école primaire, exclues des fêtes et excursions scolaires.

Les abstinents argoviens auront pour défendre leurs thèses devant le Grand Conseil un vaillant abstinant, M. Honegger, syndic de Bremgarten et président actuel de leur fédération.

TESSIN. — On annonce la mort de M. François Gianini, ancien inspecteur scolaire, directeur de l'école professionnelle de Locarno. M. Gianini n'était pas un inconnu pour nous. Il assistait assez souvent à nos réunions et congrès et ne comptait que des amis en Suisse romande.

**Appel en faveur de la fondation d'un établissement suisse
pour les enfants estropiés.**

Un Comité à Zurich publie un *Appel au peuple suisse en faveur de la fondation d'un établissement suisse pour les enfants estropiés*. Déjà prêt à la fin de mai, cet appel fut retardé par suite des grands dommages causés alors au loin par un brusque changement de température.

Le besoin d'établissements de ce genre se fait partout sentir, toujours plus vivement, à cause du grand nombre de ces enfants. Des recensements officiels allemands, en particulier un recensement de l'Empire de 1906, font supposer que nous avons aussi en Suisse, à côté de 16 800 adultes, environ 4200 estropiés au-dessus de 14 ans, et l'évidence constate partout cette évaluation. Ces enfants n'ont en perspective pour l'ordinaire qu'une vie sans joie, une vie de privation et d'amertume. Mais depuis un certain temps, surtout à l'étranger, ils sont devenus l'objet d'une vive sollicitude, et le traitement orthopédique joint à l'éducation, à l'enseignement et à l'instruction professionnelle a ouvert à des milliers d'entre eux, une existence qui leur donnera le contentement et le sentiment de la dignité humaine. D'après ces expériences, 90 % environ peuvent être mis en état de gagner eux-mêmes leur vie. En Allemagne, il existe déjà environ 43 établissements de cette sorte. La Suisse, qui d'ailleurs ne reste jamais en arrière dans le champ de l'activité humanitaire et dans laquelle la législation de plusieurs cantons a admis aussi parmi les tâches de l'instruction publique la prévoyance pour des enfants arrêtés dans leur développement corporel, ne possède encore aucun établissement complètement organisé dans ce but, quoique, depuis 1864, la Fondation Mathilde Escher à Zurich (destinée à l'éducation d'environ 12 jeunes filles pauvres estropiées), et depuis 1876, l'Hospice orthopédique à Lausanne (destiné au traitement médical de 36 enfants estropiés) aient donné des résultats louables.

Canton de Vaud. — Dr. Combe, prof., Lausanne. F. Gues, prof., directeur des écoles normales, Lausanne. P. Heubi, président de la Société vaudoise d'utilité publique, Lausanne. Dr. Roux, prof., Lausanne. A. Schnetzler, syndic, Lausanne. Dr. Scholder, Lausanne.

Canton de Neuchâtel. — Dr. Bourquin-Lindt, médecin des écoles, La Chaux-de-Fonds. Werner-Brandt, secrétaire de la Société neuchâteloise d'utilité publique, Neuchâtel. Dr. DuBois, pasteur, Neuchâtel. Dr. Matthey, Neuchâtel. F.-A. Perret, député, président de la Société neuchâteloise d'utilité publique, Les Brenets.

Canton de Genève. — E. Choisy, pasteur, Plainpalais. E. Rœhrich, pasteur, Genève.

PARTIE PRATIQUE

ECONOMIE SOCIALE

Le rôle des forêts dans la nature.

La question du déboisement à outrance et des moyens d'y remédier préoccupe depuis longtemps les esprits soucieux de la prospérité et de la vitalité humaines, ainsi que le témoignent ces paroles, écrites déjà au XVI^{me} siècle, par deux hommes éminents : « Forêts et prairies sont pour la région santé et richesse. » (Olivier de Serres.) — « La destruction des forêts est non une faute, mais une malédiction parce qu'après que tous les bois seront coupés, il faut que les arts cessent et que les habitants s'en aillent paître l'herbe comme Nabuchodonosor. » (Bernard Palissy.) — D'autre part, voici ce que l'on trouve dans un Rapport fait en l'an IV de la Convention : « De la conservation des forêts dépendent le succès de l'agriculture, du commerce, des manufactures et des arts, la marine, la navigation intérieure, les mines, toutes les commodités de la vie et notre existence même. »

Cette question, actuellement, est à l'ordre du jour chez les économistes de toutes nations. En effet, l'industrie moderne, de plus en plus tributaire des forêts, soit pour la construction en général, soit pour la fabrication d'objets divers et de première nécessité, soit pour la flotte, les traverses de chemins de fer, les étais de mines, les pavés de bois, le papier d'imprimerie, etc., etc., sape les forêts sur d'immenses étendues sans se soucier du préjudice incalculable résultant de ce déboisement intensif. Cependant, et surtout à la suite de désastres provenant d'une part, dans un changement du régime des eaux entraînant à sa suite de graves inondations (de la Loire en 1856 ; de la Garonne en 1875 ; destruction du village de « Fourneaux » en Haute-Savoie, par un torrent en 1906 ; nombreux débordements du Rhône en Valais et en France, etc.) ; d'autre part, dans la transformation de contrées riantes et fertiles en régions stériles, un cri d'alarme a été poussé et la plupart des Etats ont promulgué des lois pour réglementer le déboisement. Mais ces lois, souvent incomplètes ou insuffisantes, n'empêchent pas le déboisement de se poursuivre d'une façon désastreuse pour la production et la fertilité du sol, pour le climat et le régime des eaux, car on connaît trop peu encore le rôle des forêts dans la nature et combien la vie de l'homme est liée à leur existence.

« La vie des hommes est attachée à celle des arbres. » (Tassy.) — C'est cette idée qu'il faut faire pénétrer dans le peuple, dans la masse et à laquelle s'emploient lois, écrits, conférences. Mais ces lois, ces écrits, ces conférences, ne parviennent qu'à une partie de la masse humaine et c'est pourquoi, puisqu'il s'agit d'une question sociale, d'une question vitale, l'Ecole est toute désignée pour accomplir cette mission : faire connaître le but essentiel que ces « sociétés végétales », les forêts, jouent dans la nature et leurs rapports étroits avec les sociétés humaines. De là, l'appel que j'ose adresser dans ce journal à tous mes collègues, en particulier à ceux des cantons ruraux et des belles contrées forestières qui font la beauté et le charme de notre pays.

PRINCIPAUX POINTS A TRAITER AVEC LES ÉLÈVES

« De la présence des forêts dépendent l'existence des cultures et la vie des populations. » (A. Surell.) — En effet, la forêt fournit non seulement des matériaux indispensables à la vie, régénère le sol et améliore les pâturages, adoucit et égalise le climat, augmente le nombre des sources, régularise le débit des cours d'eau, empêche le ravinement des montagnes, la formation de torrents dévastateurs, s'oppose donc aux inondations dans la plaine, mais encore, en rendant nos sites montagneux plus riants, elle favorise « le tourisme », source de prospérité pour un pays. La forêt nous conserve un patrimoine de beautés et de richesses naturelles.

Nous insisterons aussi sur l'effet désastreux d'une mauvaise exploitation pastorale : les troupeaux de moutons, de chèvres, le gros bétail, auxquels on livre les « coupés » et les taillis, achèvent la ruine commencée par le déboisement en détruisant le peu de végétation restée sur les pentes.

A tous ces points, inscrits au programme des leçons d'histoire naturelle, on joindra quelques notions de sylviculture, d'économie forestière et pastorale, notions très simples, qui ne surchargeront guère notre enseignement, mais qui lui apporteront un élément nouveau, intéressant et vivant, les leçons devant se donner, autant que possible, dans la campagne, dans la forêt même.

« Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent. » (Chateaubriand.) — « L'arbre a un rôle social, il y a fraternité entre l'homme et les forêts ; l'un ne peut vivre sans l'autre. » (E. Cardot, insp. des eaux et forêts) — Nous pourrions compléter l'exposé précédent, qui se lie à l'histoire physique et politique de la terre, par une évocation des périodes préhistoriques, de la période dite « houillère » surtout ; par un tableau des transformations successives de notre globe, transformations naturelles ou transformations dues à l'homme, en insistant bien sur ce point que : l'homme, par le déboisement intensif, peut produire la sécheresse, créer le steppe et même le désert, et tarir toutes les sources de vie à la surface de la terre. — Des contrées jadis florissantes devenues désertiques, de riants villages alpestres aujourd'hui à demi écroulés et abandonnés, des plaines désolées, des montagnes ravineées, des cités antiques en ruines et ensevelies sous les sables du désert, sont là pour attester que l'homme, par une exploitation immodérée, est l'auteur même de sa propre misère.

Et puis, à la ville, apprendre aux enfants à aimer l'arbre, c'est-à-dire la campagne, la forêt, la montagne, n'est-ce pas accomplir une œuvre morale aussi, en leur montrant, en leur faisant trouver et rechercher dans la nature des joies pures et saines ! La forêt aux senteurs vivifiantes, la montagne, — école de courage et d'endurance, — éveilleront et développeront en eux le sentiment du beau et, plus tard, souvent les éloigneront du cabaret et des divertissements malsains. Au village, l'enfant aimera la forêt qui lui donne le bois pour sa maison et son foyer, des baies exquises en toutes saisons, les « pives » qui flambent joyeusement dans l'âtre en hiver, la forêt qui bien aménagée et exploitée est une source sérieuse de profits. Le charme et la valeur productrice de la forêt bien mis en évidence, attacheront l'homme au sol natal et diminueront l'exode qui dépeuple trop souvent les villages au profit des villes.

Oui, l'instituteur, par son savoir et sa mission qui lui donnent de l'autorité,

non seulement sur les élèves mais sur les parents, est bien qualifié pour remplir cette noble tâche et pour fonder l'œuvre qui nous occupe. Pour la maintenir et lui faire porter des fruits, il ne se contentera pas de semer la bonne parole, mais il organisera des conférences pour adultes, il demandera l'appui de la commune, de l'Etat et aussi des particuliers de bonne volonté. Il créera, ainsi qu'on l'a fait déjà avec succès dans plusieurs cantons forestiers français et, si je ne me trompe, chez nous, dans quelques communes des cantons de Vaud et de Neuchâtel, des pépinières scolaires et des mutuelles forestières scolaires, mutuelles qui, d'après des calculs très sérieux, peuvent assurer à celui qui a « planté dès l'école », une rente annuelle de trois cent soixante francs à l'âge de cinquante-cinq ans. Enfin, par des travaux faits en classe : dictées, compositions, arithmétique, dessin, il renforcera et développera encore les notions données.

Au travail donc, mes chers collègues ! Nous habitons un des plus beaux pays du monde : les forêts le recouvrent d'un manteau royal, les glaciers le parent d'étincelants diamants, des cours d'eau majestueux le sillonnent, l'industrie et le commerce y sont florissants, les étrangers mêmes célèbrent et sa beauté et ses attraits. Ces dons, cette magnificence, nous les devons à *l'arbre*, à cet ami qui s'incruste dans notre calcaire jurassique comme dans le dur granit de nos Alpes, à l'ombre qui ombrage nos cascades et les rives de nos fleuves, qui pare de verdure nos routes et nos vergers et qui est pour nous une source de richesses. Luttons donc de toutes nos forces contre le déboisement inutile de nos pentes et de nos plateaux : à ceux qui abattent apprenons à replanter, à tous, apprenons à aimer la forêt dispensatrice de tant de biens et de beauté !

MARIE MÉTRAL.

Pensées tirées du « Manuel de l'Arbre » :

J'ai semé, les générations futures récolteront (P. Cadot, inspecteur des eaux et forêts).

Plus un pays défriche, plus il devient pauvre en eau (Buffon).

Celui qui a planté un arbre n'a point vainement passé sur terre (Proverbe arabe).

N'abattez jamais un arbre sans en avoir planté dix (L'abbé Rozier).

M. M.

ÉLOCUTION ET RÉDACTION

Le rôle des forêts dans la nature.

Histoire naturelle : L'arbre ; son utilité (notions générales).

Histoire naturelle et géographie commerciale.

Arbres employés : 1^o comme protecteurs du vent : pins, cyprès, ifs, mélèzes, 2^o Pour le drainage des terrains marécageux : peupliers, trembles, aunes (vernes), frênes, saules.

3^o Pour les productions de beaux bois de construction : épicéas, sapins argentés, pins de Weymouth, mélèzes et chênes, châtaigniers ; le bois d'aunes fournit d'excellents pilotis : Venise est bâtie entièrement sur pilotis d'aunes.

4^o Pour le chauffage : hêtre, charme ; puis plane, orme, chêne, frêne, sapins, arole, etc.

5° Pour le charronnage et la tonnellerie : orme champêtre, frêne, charme, acacia, alisier, châtaignier.

6° Pour travaux de mécanique (dents de roues, supports, écrous, vis) : alisier, sorbier, orme, érable champêtre.

7° Pour la pâte de papier, tous en général, en particulier le tremble.

8° Pour le tannage (écorce du chêne, châtaignier, bouleau, épicéa, saule).

9° Fournissant résine, goudron, térébenthine, poix, colophane : épicéa (poix et colophane); sapin blanc et mélèze (térébenthine); pin sylvestre (goudron).

10° Employés pour fabrication des meubles, objets et ustensiles divers : sapin, peuplier, chêne, hêtre, saules et osier (vannerie), érable de montagne, noyer, etc.

11° Les érables sont riches en sucre; le noisetier, le tilleul, le saule, le fusain (arbrisseau des taillis) fournissent charbon pour poudre à canon et charbon pour le dessin; le liber du tilleul fournit fibres estimées pour cordages, ses fleurs un thé parfumé et pectoral; l'écorce du saule et du frêne contiennent des substances toniques et fébrifuges; etc., etc.

DICTÉES

Degrés moyen et supérieur.

Qu'il est charmant le village à demi-caché ainsi qu'un nid d'oiseau, sous le feuillage des arbres. Ses maisons apparaissent plus blanches, plus coquettes, plus avenantes au milieu de cette verdure qui leur donne fraîcheur et abri. Aimons et respectons les arbres qui non seulement entourent et embellissent notre village, mais protégeons ceux aussi qui ornent les avenues, décorent la place publique, entourent l'église et ombragent le cimetière. Ils donnent à notre lieu natal sa physionomie particulière, nous le font reconnaître de loin, le fixent dans notre souvenir quand nous l'avons quitté et que dans l'exil lointain nous rêvons du pays absent.

Respectons-les, ces témoins du passé : ils ont vu défiler sous leurs ramures bien des générations, ils ont entendu les éclats des fêtes joyeuses comme aussi les carillons tristes qui accompagnaient les nôtres à leur dernière demeure ! Plusieurs ont été les témoins de notre histoire, des hauts faits de nos aïeux : érable de Dissentis, tilleul de Fribourg, arbres de la Liberté, ils survivent aux hommes et aux choses... Que ne peuvent-ils parler!

M. MÉTRAL.

L'arbre est presque partout l'indispensable protecteur de nos cultures : abri contre le vent, écran contre le soleil, régulateur de l'humidité dans le sol et du climat, fournisseur d'humus, de bois de chauffage et de construction, ainsi que de maintes substances des plus utiles : résines, goudrons, tannins, charbons, papier, meubles, outils, ustensiles, fruits, remèdes, ils enrichissent l'homme et ne lui demandent en échange que quelques soins dans le premier âge, quelquefois un tuteur contre la violence de l'orage, un fagot d'épines contre la dent des bestiaux, un échenillage au printemps et, en échange de si peu, ils lui lèguent encore quand ils tombent sous la hache, un capital ligneux qui est parfois une petite fortune.

M. MÉTRAL.

L'horizon d'Athènes.

..... Cet horizon est admirable encore aujourd'hui que toutes ces collines sont nues et réfléchissent, comme un bronze poli, les rayons réverbérés du soleil de l'Attique. Mais quel horizon Platon devait avoir là sous les yeux, quand Athènes, vivante et vêtue de ses mille temples inférieurs, bruissait à ses pieds comme une ruche trop pleine..... quand les flancs de toutes les montagnes, depuis les montagnes qui cachent Marathon jusqu'à l'Acropole de Corinthe, amphithéâtre de quarante lieues de demi-cercle, étaient découpées de forêts, de pâturages, d'oliviers et de vignes, et que les villages et les villes découvraient de toutes parts cette splendide ceinture de montagnes ! (Lamartine, *Voyage en Orient.*)

La Grèce.

Je n'écris rien : mon âme est flétrie et morne comme l'affreux pays qui m'entoure : rochers nus, terre rougeâtre ou noire, arbustes rampants ou poudreux, plaines marécageuses où le vent glacé du nord, même au mois d'août, siffle sur des moissons de roseaux : voilà tout.

Cette terre de la Grèce n'est plus que le linceul d'un peuple, cela ressemble à un vieux sépulcre dépouillé de ses ossements, et dont les pierres mêmes sont dispersées et brunies par les siècles. Où est la beauté de cette Grèce tant vantée ? (Lamartine, *Voyage en Orient.*)

Marie MÉTRAL.

GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE

Degré supérieur.

Comparaison entre la Grèce et la Suisse (géographie seule).

Comparaison entre la Grèce et la Suisse au point de vue politique.

La Grèce moderne et la Grèce ancienne (histoire seule).

Comparaison entre la Grèce ancienne (république) et la Suisse dès ses origines (histoire).

Athènes et Sparte : leurs lois, leurs mœurs, leurs gouvernements. — La différence des contrées crée souvent, et dans un même pays, d'autres mœurs et un autre régime politique (histoire et géographie).

Comparaison : Productions et industries de la Suisse ; productions et industries de la Grèce.

Pourquoi la Suisse est-elle prospère ? — Pourquoi la Grèce actuelle, quoique mieux favorisée au point de vue de la situation (côtes maritimes, très découpées, offrant de nombreux ports au commerce) et du climat, est-elle inférieure à la Suisse au point de vue de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de l'industrie ? (Contrée dénudée par le déboisement, pâturages détruits, sources tarries, manque d'eau, sécheresse, pauvreté).

COMPOSITION

Degré intermédiaire.

Le corbeau freux.

Il porte une robe noire, mais de quel noir. Un noir métallique, tout en reflets, allant au vert, au bleu, au violet. Ce serait un oiseau magnifique, puissant,

bien pris, splendide sous sa robe chatoyante, s'il n'avait pas la peau nue autour du bec et de l'ouverture des narines, un peu coriace, râpée, blanche, couverte d'une sorte de teigne ou de gale. Mais ce défaut constate un des titres du freux à l'estime des hommes. Le freux est un fouilleur, qui pratique des trous dans la terre pour harponner les vers blancs. Quand il voit une plante jaunir sans cause apparente, il sait ce que cela signifie, et il est prompt à jouer du bec autour du gazon desséché. Il n'a pas même besoin de cet avertissement. Il a le flair assez fin pour sentir sa proie sous la terre, et il lui arrive rarement de faire des fouilles en pure perte.

Parfois, il se facilite la tâche en suivant le laboureur dans les champs, comme font les bergeronnettes et les lavandières. Son bec puissant a bientôt fait de fendre en quatre une motte suspecte et d'en tirer tout le gibier qu'elle peut contenir. Les insectes développés sont aussi une de ses proies familières. Le temps des hannetons est saison de fête pour lui. Plus tard, quand la cerise est mûre, ou quand les graminées des prés plient sous le poids des épis, on le voit souvent piquer des graines et des fruits.

Quand il s'abat par centaines, au temps de ses migrations, sur les terres fraîchement labourées, nous devrions, au lieu d'y voir un sinistre présage, remercier le Ciel qui a donné à l'homme un si précieux auxiliaire dans l'éternel combat de la vie.

Eug. RAMBERT.

Sujets à développer : 1. Le merle noir. — 2. La corneille. — 3. L'étourneau. (P.)

Le cidre.

PLAN. — 1. Comment on le prépare. — 2. Pommes employées. — 3. Sa fabrication. — 4. Pressurage. — 5. Fermentation. — 6. Boisson agréable.

DÉVELOPPEMENT. — Dans notre région, où le raisin mûrit très difficilement, on prépare avec le jus fermenté des pommes, une boisson *alcoolique* appelée *cidre*. On en fait également une autre, le *poiré*, avec le jus des poires ; mais le cidre est de beaucoup préférable à ce dernier.

La qualité du cidre dépend surtout de la nature des pommes. Les meilleures pommes à cidre sont les pommes dites amères ; elles fournissent un suc plus *dense*, plus *sucré*, qui se *clarifie* mieux et se conserve plus longtemps.

La fabrication du cidre est fort simple. Après la récolte, les pommes sont déposées dans un endroit sec, pendant un mois, parfois même pendant six semaines pour qu'elles achèvent de mûrir. Au bout de ce temps, on sépare avec soin celles qui sont gâtées et l'on broie les autres à l'aide d'une grosse meule. La pâte, ou pulpe, provenant de cette opération est, dans certaines contrées, mise en tas et abandonnée à elle-même pendant dix à douze heures, temps nécessaire pour y développer une coloration d'un jaune orange, qui donne au jus la teinte ambrée si recherchée des connaisseurs. On la soumet alors à trois pressurages.

Le jus obtenu par la première pressée se nomme le gros cidre, c'est le meilleur. Celui des deux autres forme le petit cidre ; il est très faible, parce que souvent pour en faciliter l'écoulement, on a mélangé le marc avec de l'eau. Placé dans des tonneaux, le cidre éprouve bientôt une fermentation active qui dure parfois un mois. — Au bout de ce temps, il est devenu très clair, sucré, modérément spiritueux, et d'un goût très agréable.

C. FAILLETTAZ.

COMPTABILITÉ

Compte d'une société de laiterie.

Le caissier de la société de laiterie de H. vous prie d'établir le compte qu'il devra présenter à l'assemblée générale de novembre; il donne à cet effet les indications suivantes.

La société se compose de vingt-six membres actifs et un membre passif. Le membre passif portant le numéro 14 paie à la société le 2 % du lait qu'il apporte au local.

Au 1^{er} octobre 1902 il y avait en caisse un solde actif de 20 fr. 80; le 8, le caissier perçoit la finance du n^o 14, soit le 2 % d'une somme de 35 fr.; le 10 novembre, reçu la même finance du n^o 14; reçu le montant d'une amende pour absence à une assemblée fr. 0,30; payé un fond pour le couloir fr. 0,80; un balai fr. 0,60; deux litres de pétrole fr. 0,40; le 6 décembre, reçu neuf amendes de fr. 0,30 et la finance du n^o 14 sur 25 fr.; le 30 décembre, payé les impôts de la société pour l'année écoulée fr. 3,40. Le 6 janvier 1903, payé au Crédit foncier vaudois l'intérêt d'une obligation amortissable du capital de fr. 800 soit fr. 34,15; le 10, reçu du membre passif sa finance sur fr. 16; le 3 février, payé la fourniture et la pose d'une main courante à l'escalier de la laiterie fr. 13,90; le même jour, le caissier reçoit le prix de la location de la cave de la laiterie fr. 12,50; le 8, reçu la finance du n^o 14 sur la somme de fr. 17; payé deux litres de pétrole à fr. 0,20 et une brosse de risette fr. 0,40; le 10, payé à la commune pour corvées de 1902 fr. 1,— : le 8 mars, reçu du membre passif sa finance sur fr. 17,50; le 14, payé au receveur la patente pour l'année 1903 fr. 5,10, le 12 avril, perçu la finance du membre passif sur fr. 47,50; le même jour, payé une seille à lait fr. 10; payé pour la vérification du poids de la laiterie fr. 4,50; payé un fond pour le couloir fr. 0,80 et deux litres de pétrole; le 10 mai, reçu du membre passif sa finance sur fr. 65; payé un registre de contrôle pour le lait fr. 2,50; un balai fr. 0,60; le 7 juin, reçu du n^o 14 sa finance sur fr. 67,50; le 12 juillet, reçu du n^o 14 sa finance sur fr. 65; payé une brosse fr. 0,40; le 5 août, reçu de l'acheteur du lait pour l'année laitière 1902-1903 la valeur convenue de fr. 50; le 9, reçu du n^o 14 sa finance sur la somme de fr. 52,50; le 6 septembre, reçu du n^o 14, sa finance sur fr. 50; payé pour réparations à la pompe de la laiterie fr. 3,20; payé une brosse de risette fr. 0,40; un litre de pétrole fr. 0,20. Le 26 septembre, payé la rétribution du comité, au président fr. 10; au secrétaire fr. 10; au caissier fr. 30; aux deux autres membres chacun 5 fr.

S. D.

Perles scolaires

garanties authentiques. — Recueillies par G. Reymann.

Les Helvètes cultivaient des animaux domestiques.

Un triangle rectangle est un triangle qui a quatre côtés.

Le christianisme fut prêché en Helvétie 58 ans avant J.-C.

La Californie est riche en gémissements d'or.

Ils eurent la paresse de travailler.

Compte d'une société de laiterie.

| | | RECETTES | | F. C. |
|-------------|----|--|--|---------------------|
| 1902 | | | | |
| Octobre | 1 | Solde en caisse | | 20 80 |
| » | 8 | Reçu sur la paie du N° 14, fr. 35 à 2 % | | 70 |
| Novembre | 10 | » sur la paie du N° 14, fr. 35 à 2 % | | 70 |
| » | 10 | » une amende pour absence | | 30 |
| Décembre | 6 | » le produit de 9 amendes | | 2 70 |
| » | 6 | » sur la paie du N° 14, fr. 25 à 2 % | | 50 |
| 1903 | | | | |
| Janvier | 10 | Reçu sur la paie du N° 14, fr. 16 à 2 % | | 32 |
| Février | 3 | » le prix de location de la cave | | 12 50 |
| » | 8 | » du N° 14, fr. 17 à 2 % | | 34 |
| Mars | 8 | » du N° 14, fr. 17 50 à 2 % | | 35 |
| Avril | 12 | » du N° 14, fr. 47 50 à 2 % | | 95 |
| Mai | 10 | » du N° 14, fr. 65 — à 2 % | | 1 30 |
| Juin | 7 | » du N° 14, fr. 67 50 à 2 % | | 1 35 |
| Juillet | 12 | » du N° 14, fr. 65 — à 2 % | | 1 30 |
| Août | 5 | » le fixe convenu avec l'acheteur du lait | | 50 — |
| » | 9 | » du N° 14, fr. 52 50 à 2 % | | 1 05 |
| Septembre | 6 | » du N° 14, fr. 50 à 2 % | | 1 — |
| | | Balance, un déficit de | | 46 99 |
| | | | | 143 15 |
| | | DÉPENSES | | F. C. |
| 1902 | | | | |
| Novembre | 10 | Payé un fond pour le couloir | | 80 |
| » | 10 | » un balai | | 60 |
| » | 10 | » 2 litres de pétrole | | 40 |
| Décembre | 30 | » les impôts pour l'année écoulée | | 3 40 |
| 1903 | | | | |
| Janvier | 6 | » au Crédit Foncier l'intérêt d'une obligation | | 34 15 |
| Février | 3 | » la fourniture et pose d'une main-courante | | 13 90 |
| » | 8 | » 2 litres de pétrole | | 40 |
| » | 8 | » une brosse de risette | | 40 |
| » | 10 | » à la commune pour corvées | | 1 — |
| Mars | 14 | » au receveur la patente pour 1903 | | 5 10 |
| Avril | 12 | » une seille à lait pour la société | | 10 — |
| » | 12 | » pour vérifier le poids de la laiterie | | 4 50 |
| » | 12 | » un fond pour le couloir | | 80 |
| » | 12 | » 2 litres de pétrole | | 40 |
| Mai | 10 | » un registre de contrôle pour le lait | | 2 50 |
| » | 10 | » un balai | | 60 |
| Juillet | 12 | » une brosse de risette | | 40 |
| Septembre | 6 | » pour réparer la pompe de la laiterie | | 3 20 |
| » | 6 | » une brosse de risette et 1 litre de pétrole | | 60 |
| » | 26 | » la rétribution du comité. | | 60 — |
| | | | | TOTAL 143 15 |